

Destination

ZÉRO

Plan de sécurité routière du Manitoba
2017-2020

RAPPORT DE PROGRÈS

Mai 2019



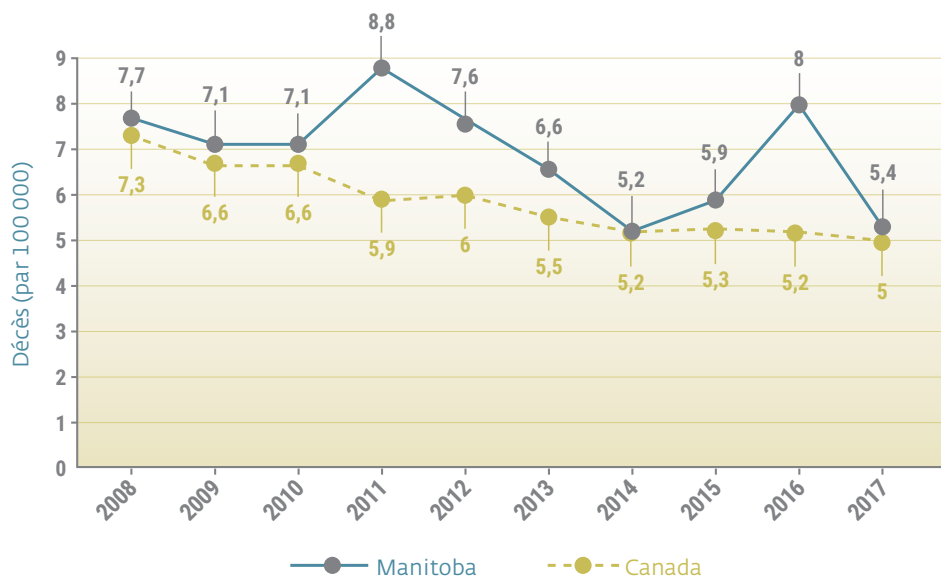
Rapport de progrès

Examen des cibles de sécurité routière

Suivant le modèle adopté par la Stratégie de sécurité routière 2025 du Canada, qui consiste à examiner la tendance du nombre proportionnel de décès et de blessures graves au cours des dix dernières années (2008–2017), les tableaux présentés ici montrent que bien que nous ayons fait des progrès vers la réduction des décès sur les routes du Manitoba, il y a encore de nombreuses vies qui sont perdues et de nombreux Manitobains qui sont grièvement blessés sur nos routes.

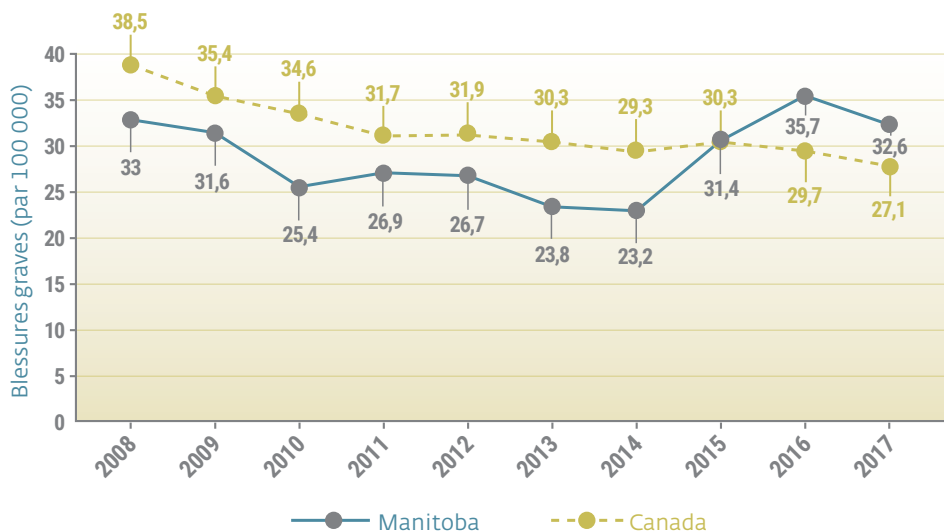
Décès annuels résultant d'un accident de la route, par 100 000 personnes, de 2008 à 2017

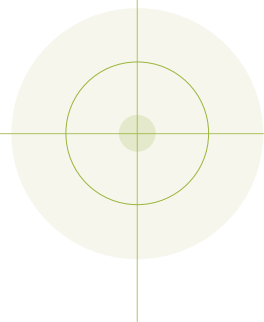
La tendance à la baisse du nombre proportionnel de personnes tuées dans une collision automobile au Manitoba a continué en 2017.



Blessures graves annuelles résultant d'un accident de la route, par 100 000 personnes, de 2008 à 2017

Après s'être maintenu pendant quelques années, le nombre de personnes grièvement blessées dans un accident, de même que le nombre d'accidents causant des blessures graves, a commencé à manifester une tendance à la hausse depuis 2014, mais il a baissé en 2017 comparativement à l'année d'avant.



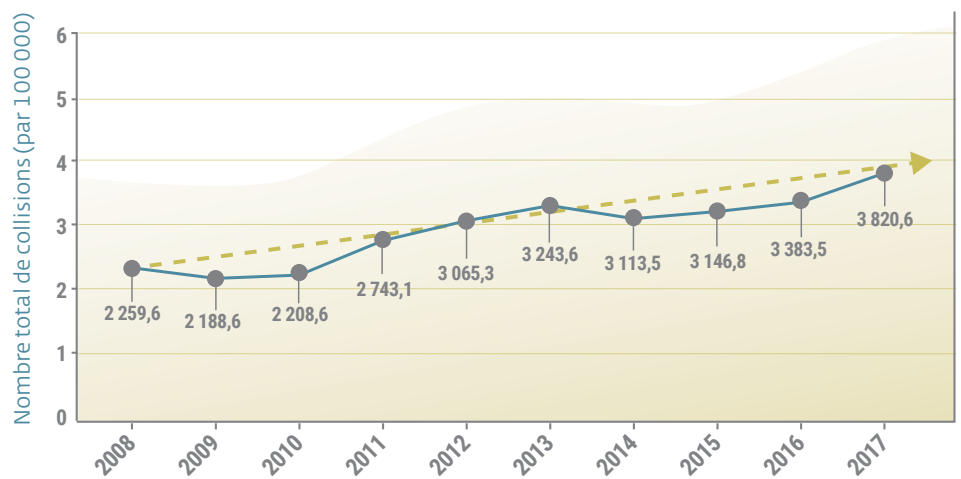


Nombre total de collisions au Manitoba, par 100 000 personnes, de 2008 à 2017

Le nombre total de collisions au Manitoba par 100 000 personnes suit une tendance à la hausse depuis dix ans. En 2017, il a grimpé de 13 % par rapport à 2016 et a dépassé de 33 % la moyenne annuelle des dix dernières années.

N. B. :

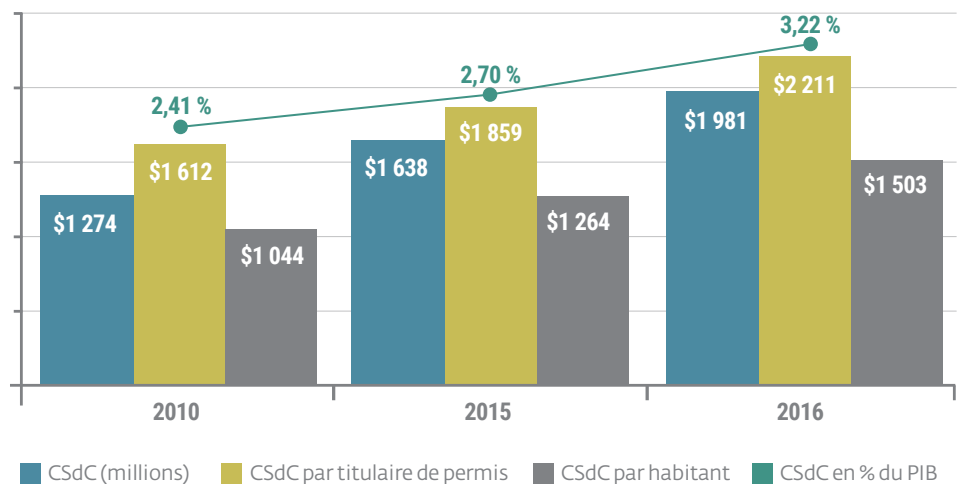
Les modifications apportées au Code de la route en octobre 2011 ont changé la façon dont les collisions sont déclarées. Une partie de l'augmentation du nombre de collisions depuis 2011 peut être attribuée à ce changement.



Coût social des collisions au Manitoba

Le coût personnel et social des collisions, blessures et décès continue d'être considérable au Manitoba. Selon Transports Canada, le coût social des collisions (CSdC) au Manitoba aurait été de 1,98 milliard de dollars en 2016, soit 21 % de plus qu'en 2015, ou environ 3,2 % du produit intérieur brut estimatif du Manitoba.

En 2016, le coût social des collisions par titulaire de permis de conduire est monté à 2 211 \$, soit 19 % de plus qu'en 2015, en raison principalement de la hausse du nombre de décès en 2016.



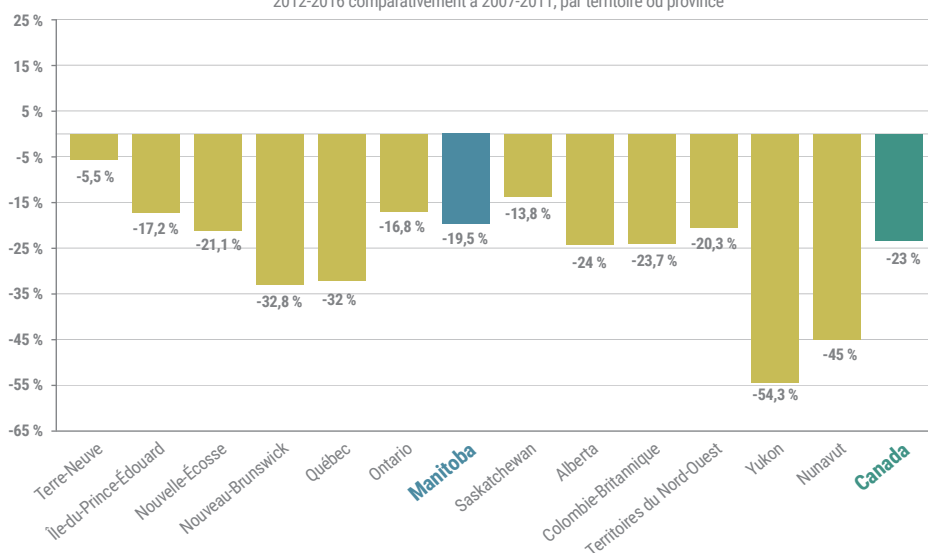
Rapport de progrès

Décès par milliard de kilomètres-véhicule parcourus (KVP)

Comme les autres provinces et territoires au Canada, le Manitoba a enregistré une réduction du nombre de personnes tuées dans un accident de la route par milliard de KVP au cours des cinq dernières années (2012-2016) comparativement aux cinq années d'avant (2007-2011). La variation en pourcentage au Manitoba (-19,5 %) est légèrement inférieure à la moyenne nationale (-23 %).

Le Manitoba a aussi enregistré une variation de -10,3 % dans le nombre de décès au cours des cinq dernières années comparativement aux cinq années d'avant.

Variation en % du nombre de décès par milliard de KVP
2012-2016 comparativement à 2007-2011, par territoire ou province

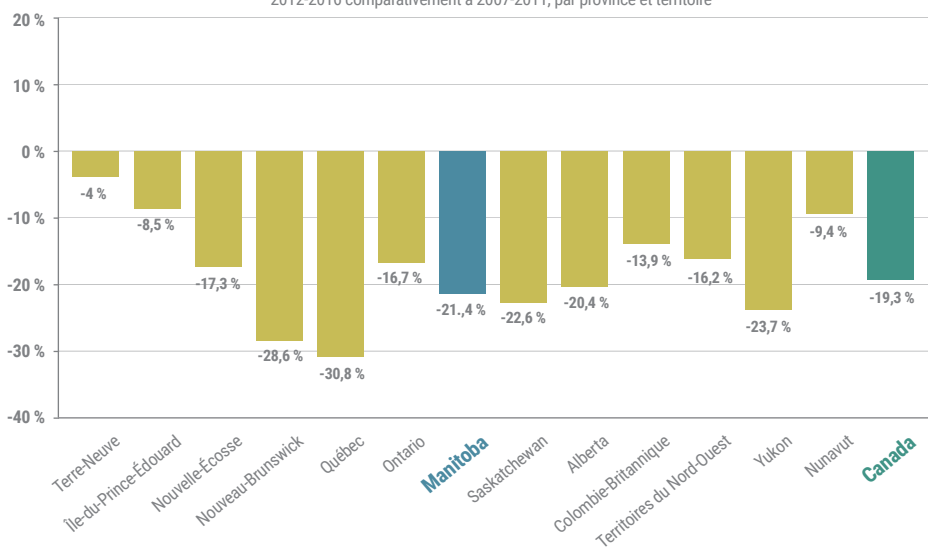


Blessures graves par milliard de kilomètres-véhicule parcourus (KVP)

Comme pour ce qui est des décès, le Manitoba a enregistré une réduction du nombre de personnes grièvement blessées dans un accident de la route par milliard de KVP au cours des cinq dernières années (2012-2016) comparativement aux cinq années d'avant (2007-2011). La variation en pourcentage au Manitoba (-21,4 %) est légèrement meilleure que la moyenne nationale (-19,3 %).

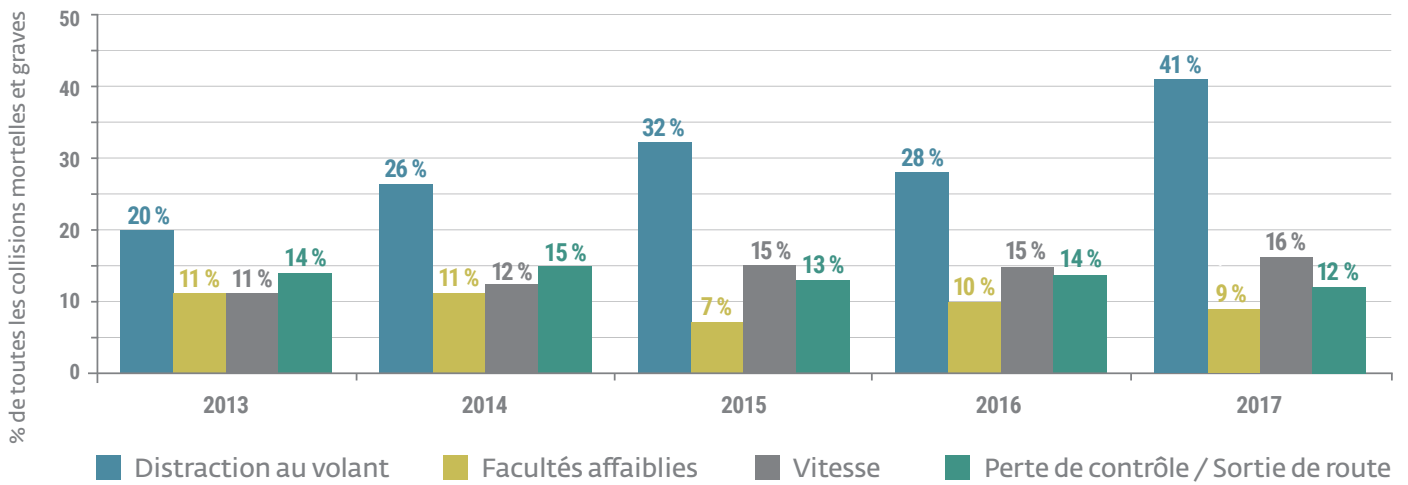
Quand on compare le nombre de blessures graves des cinq dernières années aux cinq années d'avant, le Manitoba a aussi enregistré une variation de -11,6 %.

Variation en % du nombre de blessés graves par milliard de KVP
2012-2016 comparativement à 2007-2011, par province et territoire



Facteurs contributifs

Quatre facteurs (la distraction au volant, l'excès de vitesse, la conduite avec facultés affaiblies et la perte de contrôle ou sortie de route) continuent d'être les principales causes des accidents mortels et des accidents avec blessures graves au Manitoba. Par ailleurs, la distraction au volant (qui comprend « la conduite imprudente » et « la distraction ou l'inattention ») continue d'être de loin la principale raison de ce type d'accident, ayant été liée à près de 30 % (29,4 %) de toutes les collisions mortelles et graves au Manitoba, en moyenne, au cours des cinq dernières années (2013-2017).



Rapport de progrès

Travailler de concert à un changement positif dans la sécurité routière

Comité provincial de la sécurité routière

Coprésidé par des cadres supérieurs du ministère de l'Infrastructure du Manitoba et de la Société d'assurance publique du Manitoba, le Comité provincial de la sécurité routière comprend des représentants du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et de l'Association des chefs de police du Manitoba. Le comité est chargé d'établir une approche stratégique et holistique de la sécurité routière ainsi que de déterminer la priorité des questions de sécurité routière, de favoriser une plus grande coopération et collaboration entre les parties intéressées et de concentrer les ressources de manière à maximiser les résultats. Le comité sert donc de forum facilitant la participation active des parties intéressées pertinentes, dans le but de veiller à ce que les principes de sécurité soient intégrés à tous les aspects de la politique des transports au Manitoba.

Le premier livrable du comité a été *Destination zéro : Plan de sécurité routière du Manitoba 2017-2020*. Publié par les ministres de l'Infrastructure et des Services de la Couronne le 29 septembre 2017, *Destination zéro* indique aux législateurs, aux administrateurs et aux secteurs des travaux publics, de l'application de la loi et des transports les priorités clés à poursuivre au cours des trois prochaines années pour faire avancer le programme de sécurité routière du Manitoba. Afin de s'aligner sur les meilleures pratiques nationales et internationales actuelles en matière de sécurité routière, *Destination zéro* souscrit à la Vision Zéro, qui envisage un avenir dans lequel il n'y a aucun décès et aucune blessure grave sur les routes.

Établissement de groupes de travail techniques

Pour réaliser les buts et la vision exprimés dans le plan *Destination zéro*, le comité a établi des groupes de travail techniques, formés de représentants du gouvernement, de parties intéressées du secteur de la sécurité routière et de groupes d'intérêt, qui travaillent de concert sur chacun des plus importants aspects de la sécurité routière dans la province. Les groupes de travail techniques comprennent des représentants des organismes suivants :

- Infrastructure Manitoba
- Justice Manitoba
- Santé, Aînés et Vie active Manitoba
- Relations avec les municipalités Manitoba
- Société d'assurance publique du Manitoba
- Ville de Winnipeg
- Service de police de Winnipeg
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- CAA Manitoba
- Bike Winnipeg
- Coalition of Manitoba Motorcycle Groups (CMMG)

En 2018, ces groupes de travail techniques, guidés par les priorités énoncées dans le plan *Destination zéro*, ont recommandé diverses mesures à prendre pour s'attaquer aux sérieux problèmes de sécurité routière dans la province, tels que la conduite avec facultés affaiblies, l'excès de vitesse et la distraction au volant, ainsi que pour mieux protéger les usagers vulnérables de la route et améliorer la collecte et l'échange de données. On compile maintenant les mesures recommandées en vue de les soumettre à la considération du gouvernement provincial.





Action continue dans la collectivité

Outre leur participation aux groupes de travail techniques, les parties intéressées du secteur de la sécurité routière au Manitoba ont continué d'assister à d'autres réunions de comités, groupes de travail et séances d'information publiques sur la sécurité routière.

En 2018, le ministère de l'Infrastructure, le ministère de l'Éducation et de la Formation et la Société d'assurance publique du Manitoba ont travaillé avec les autres provinces et territoires canadiens et avec les autres assureurs automobiles publics en vue d'harmoniser la formation de base des conducteurs de véhicules de la classe 1. Le gouvernement du Manitoba procède maintenant à une vaste consultation de l'industrie et des autres intéressés concernés sur la formation obligatoire des camionneurs débutants (MELT ou Mandatory Entry Level Training) au Manitoba. Infrastructure Manitoba a l'intention de consulter l'industrie et de collaborer avec elle pour déterminer les normes de formation, le traitement des conducteurs de l'extérieur de la province qui viennent au Manitoba et les catégories de personnes qui auront besoin de cette formation.

Infrastructure Manitoba a collaboré étroitement avec les parties intéressées et avec le public pendant la conception d'importants projets d'infrastructure routière dans la province, notamment l'étude d'aménagement pour la route périphérique Sud et le nouvel échangeur à l'intersection de la RPGC 59 et de la route périphérique Nord, afin de s'assurer de recenser et de prendre en compte les besoins de sécurité de tous les usagers de la route dans la configuration finale. Ainsi, la consultation des parties intéressées et du public a entraîné des changements aux points d'accès signalisés par un panneau d'arrêt et la fermeture d'ouvertures dans le terre-plein central afin empêcher les virages à gauche non protégés sur la route périphérique Sud.

Le comité des parties intéressées externes pour la prévention des sinistres réuni par la Société d'assurance publique du Manitoba a continué de tenir ses membres au courant des initiatives de prévention des sinistres et de sécurité routière qui ont été menées à bien ou qui sont planifiées par la Société et par les autres membres du comité et de solliciter leur avis sur ces initiatives. La Société a poursuivi ses partenariats stratégiques et sa collaboration avec plusieurs parties intéressées à la sécurité routière et groupes communautaires clés l'an dernier. Elle a continué son partenariat avec l'Association des chefs de police du Manitoba, avec qui elle échange des renseignements en vue d'harmoniser les stratégies et les efforts de sensibilisation, ainsi que son partenariat avec MADD Canada pour ses campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, afin de mieux informer les Manitobains des risques associés à la conduite avec facultés affaiblies, surtout la conduite sous l'influence du cannabis et d'autres drogues. La Société s'est associée avec Safety Services Manitoba pour offrir des programmes d'amélioration de la conduite partout au Manitoba et avec CAA Manitoba pour le programme des brigadiers scolaires du Manitoba.

La Société a aussi poursuivi son travail avec divers groupes et programmes communautaires, tels que l'Immigrant and Refugee Community Organization of Manitoba (IRCOM), Citizen's Bridge et Manitoba Keewatinowí Okimakanak (MKO), en vue d'offrir des cours de conduite pour adultes aux nouveaux Manitobains et aux Manitobains qui vivent dans les régions éloignées. La Société a également continué de chercher des moyens potentiels d'améliorer sa prestation de services aux clients qui vivent dans le nord, y compris d'améliorer l'accès aux cours de conduite, aux examens de conduite et aux autres produits et services offerts par la Société.

Mesures prises

Sécurité des véhicules

Mesures législatives sur les véhicules autonomes



Le gouvernement du Manitoba a annoncé qu'il allait proposer des modifications législatives au Code de la route du Manitoba qui permettraient de tester les véhicules autonomes sur les routes provinciales, dans le but à long terme d'élaborer des règlements permettant l'utilisation par le public de véhicules automatisés de haut niveau sur les routes du Manitoba.

Projet pilote d'avertisseurs de risque de collision avant avec l'industrie du taxi

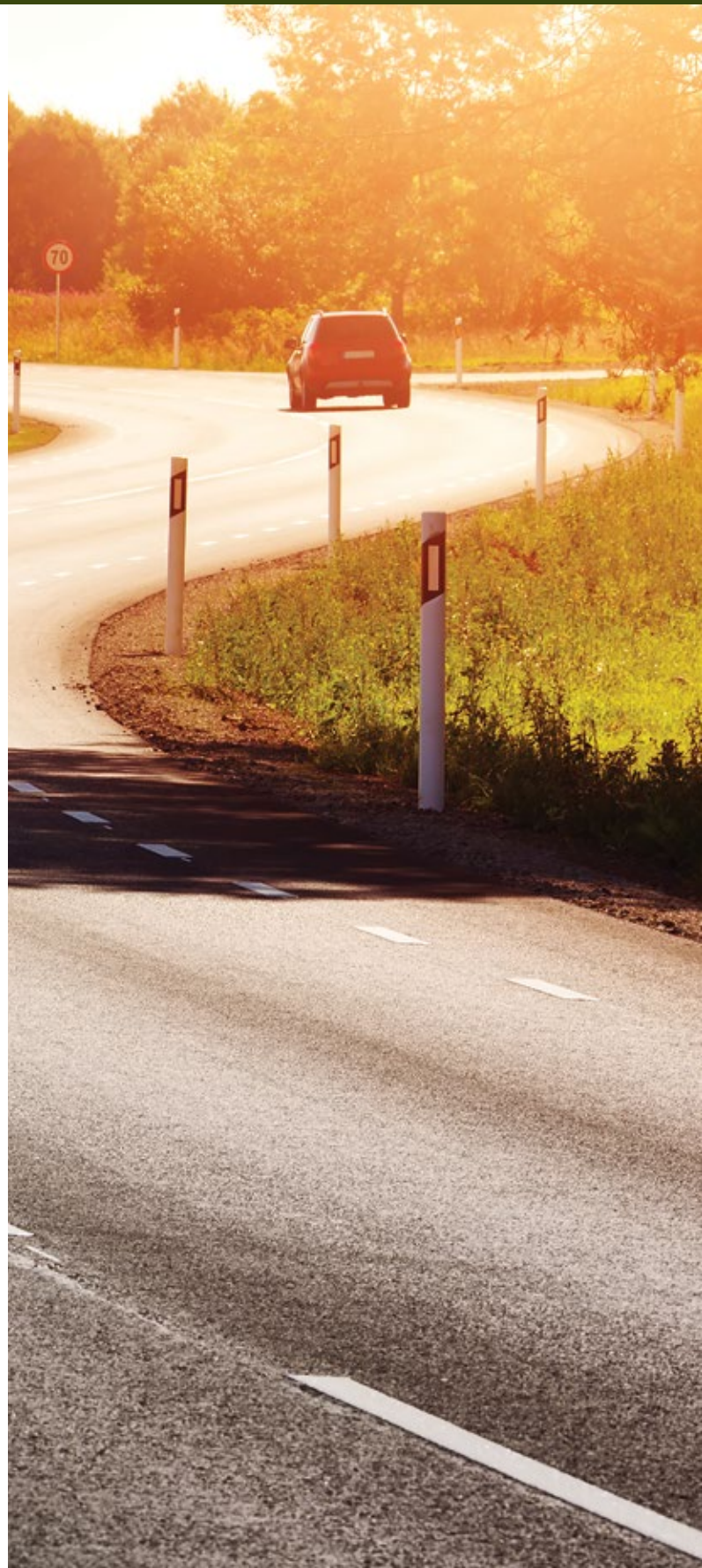


En octobre 2018, la Société a commencé un programme pilote avec les compagnies de taxi de Winnipeg visant l'installation d'avertisseurs de risque de collision avant du marché secondaire. Le programme pilote a équipé près de 100 taxis à Winnipeg d'avertisseurs de risque de collision avant Mobileye.

Sensibilisation aux fonctions de sécurité des systèmes d'assistance à la conduite



La Société a entrepris une nouvelle campagne de sensibilisation du public destinée à aider les Manitobains à mieux comprendre les fonctions de sécurité du système d'assistance à la conduite qui est installé dans de nombreux véhicules et combien ces fonctions peuvent réduire le risque de collision.



Sécurité des routes

Incorporation de mesures de sécurité lors de la réfection des routes



Plusieurs mesures de sécurité ont été incorporées aux travaux d'asphaltage dans le cours des travaux de réfection du réseau provincial. Ces améliorations à la sécurité comprennent l'amélioration des intersections, l'asphaltage des accotements, l'installation de bandes rugueuses latérales et centrales (pour réduire le risque de sortie de route et de collision frontale) et l'installation d'une meilleure signalisation et de rails de sécurité à l'échelle du réseau.

Améliorations routières à l'intersection des RPGC 2 et 3



Les améliorations comprennent la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RPGC 2 et de la RPGC 3 au sud d'Oakbluff, qui augmentera la sécurité de l'intersection en réduisant la vitesse et le nombre de points de conflit et dès lors, le nombre et la gravité des collisions.

Plan de sécurité de la route périphérique Sud (RPGC 100)



Un plan destiné à améliorer la sécurité routière le long de la route périphérique Sud (RPGC 100) a été dressé, qui comprend des changements à la plupart des points d'accès, notamment la fermeture des ouvertures dans le terre-plein central aux intersections signalisées par un panneau d'arrêt et aux virages à gauche non protégés.

Étude d'aménagement pour la route périphérique Sud (RPGC 100)



Cette étude comprend l'élaboration d'un plan à plus long terme pour l'amélioration de la RPGC 100, qui deviendrait une autoroute à accès limité dotée d'échangeurs et de sauts-de-mouton. La reconstruction de la route améliorera la sécurité en ajoutant des voies de circulation, en concentrant l'accès à quelques emplacements stratégiques et en éliminant les intersections à niveau.

Un élément de cette étude comprend la conception d'un tracé préliminaire pour l'éventuel contournement futur de la collectivité de St. Norbert par la route 75. Un des buts de cette éventuelle future route de contournement est de réduire le débit de circulation traversant la collectivité afin d'améliorer la sécurité des habitants et des visiteurs qui se rendent au marché fermier local pendant la saison estivale.

Projet d'échangeur à l'intersection du boulevard Lagimodière et de la route périphérique Nord (RPGC 59 et RPGC 101)



La construction d'un nouvel échangeur à l'intersection de la RPGC 101 et de la RPGC 59, d'un nouveau passage inférieur de transport actif pour les piétons et les cyclistes à la rue Raleigh et d'une intersection améliorée au chemin Bird's Hill (RPS 202) séparera les différents moyens de transport. La sécurité en sera accrue autant pour la circulation automobile que pour les piétons et les cyclistes.

Présence accrue d'agents de la circulation à Winnipeg



En 2018, le service de police de Winnipeg a restructuré les quarts de travail des agents de la circulation, ce qui a mené à une présence policière accrue et une application visible de la loi pendant un plus grand nombre d'heures par jour. Ces heures plus longues permettent de mieux couvrir les soirs et de mieux contrer la conduite avec facultés affaiblies.

Réseau de transport actif et de voies cyclables du centre-ville de la ville Winnipeg et améliorations aux rues

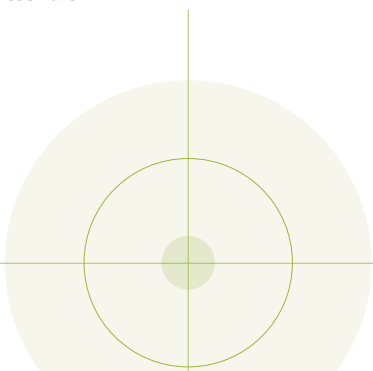


Les stratégies piétonnières et cyclistes de la ville de Winnipeg décrivent un vaste réseau de transport actif couvrant toute la ville qui est conçu pour amener les cyclistes et les piétons à leur destination en toute sécurité. La ville agrandit son réseau piétonnier et cyclable en fonction des priorités établies dans ces stratégies, concurrentement à la réfection des rues, aux projets À pied, à vélo et à d'autres grands projets. Par exemple, la ville a récemment terminé la construction de voies cyclables protégées sur l'avenue McDermot et l'avenue Bannatyne, reliant le quartier de la Bourse au Centre des sciences de la santé et à l'Université du Manitoba. En outre, la construction d'une nouvelle voie cyclable protégée à deux sens sur la rue Garry est en train et devrait être terminée en 2019. Quand elle sera terminée, la nouvelle voie cyclable protégée donnera aux cyclistes un moyen de se rendre en toute sécurité de la piste cyclable de l'avenue Assiniboine jusqu'au quartier de la Bourse au centre-ville de Winnipeg.

Modernisation des transports – Projet de loi 14



Le gouvernement du Manitoba a adopté la Loi sur la modernisation des lois relatives à la circulation et aux transports, dont l'objet est de réduire le double emploi et la paperasserie en dissolvant la Commission du transport routier et le Conseil routier, en éliminant la réglementation économique de l'industrie des autobus commerciaux du Manitoba tout en maintenant toutes les exigences liées à la sécurité et en supprimant les exigences désuètes du Code de la route relativement à l'équipement des véhicules.



Mesures prises

Sécurité des usagers de la route

Culture de sécurité routière



La Société d'assurance publique du Manitoba a inauguré une nouvelle campagne novatrice de sensibilisation à la sécurité routière appelée « Sauvez les 100 » en septembre 2018. Cette nouvelle campagne novatrice de culture de la sécurité routière a présenté aux Manitobains une nouvelle vision de la sécurité routière, qui comprend un appel à l'action et au partage de la responsabilité d'éliminer les blessures et les décès humains sur les routes du Manitoba.

Campagne de sensibilisation à la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis



La conduite avec facultés affaiblies par la drogue est un problème de sécurité routière sérieux et grandissant. Des données probantes indiquent que la conduite avec facultés affaiblies par la drogue est en hausse chez les Canadiens. Les jeunes, en particulier, ne comprennent pas bien le risque accru d'accident lié à la conduite après avoir consommé de la drogue. La Société a mis en œuvre une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation du public pour mieux faire connaître les dangers et les conséquences de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Faisant suite à la légalisation du cannabis non médical par le gouvernement fédéral, cette campagne multidimensionnelle s'est concentrée sur quatre principaux publics cibles : les nouveaux conducteurs adolescents, les jeunes (en général), les médecins et leurs patients, et le grand public. Outre la campagne de sensibilisation du public, la Société a ajouté de nouveaux renseignements au programme d'enseignement de la conduite à l'école qui ciblent les nouveaux conducteurs adolescents et leurs parents. La Société a également collaboré avec le milieu médical, entre autres efforts d'éducation, en vue d'encourager les praticiens à discuter avec leurs patients de l'affaiblissement des facultés que peuvent causer certains médicaments, autant sur ordonnance qu'en vente libre, et des conséquences de cet effet pour la conduite.

Nouvelles mesures législatives contre la distraction au volant



Pour lutter contre la hausse de la distraction au volant au Manitoba, le gouvernement provincial a adopté de nouvelles mesures législatives en 2018 qui prévoient des pénalités plus sévères pour l'usage illégal d'appareils électroniques à commande manuelle. Les conducteurs sont maintenant passibles d'une suspension administrative graduée de leur permis quand ils sont accusés d'avoir illégalement utilisé un téléphone cellulaire ou un appareil de communication à commande manuelle similaire en conduisant, de même que d'une amende accrue de 672 \$ (au lieu de 203 \$) s'ils sont déclarés coupables.

Nouvelles mesures législatives contre la conduite avec facultés affaiblies



La Loi sur la prévention des méfaits du cannabis a créé une suspension de 24 heures du permis de conduire si un policier croit que le conducteur est sous l'influence d'une drogue et incapable de conduire prudemment un véhicule motorisé. D'autres nouvelles mesures législatives créent de nouvelles sanctions provinciales pour les conducteurs qui échouent à un test de dépistage de drogues par la salive et pour les conducteurs qui sont accusés ou reconnus coupables d'une des nouvelles infractions au Code criminel pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

Le gouvernement du Manitoba a aussi proposé des modifications au Code de la route qui instituerait l'imposition immédiate de sanctions lors du contrôle routier. Sous la nouvelle loi proposée, les conducteurs sous l'effet de l'alcool qui obtiennent l'indication « Avertissement » sur un appareil de détection approuvé, indiquant une alcoolémie entre 0,05 et 0,08, seraient passibles d'une nouvelle pénalité monétaire, qui augmenterait à la troisième infraction et lors d'infractions subséquentes. Les conducteurs seraient aussi passibles d'une suspension du permis pouvant aller de trois à 60 jours et de la mise à la fourrière de leur véhicule pendant trois jours pour une première infraction et pendant 30 jours à la troisième infraction et après. Les conducteurs accusés d'une troisième infraction ou plus devraient aussi conduire avec un dispositif de verrouillage du système de démarrage pendant un an. Pour les conducteurs ivres dont c'est la première infraction qui obtiennent l'indication « Échec » sur un appareil de détection approuvé, indiquant une alcoolémie au-dessus de 0,08, qui n'ont causé aucune blessure ni décès, la police, à sa discrétion, pourrait imposer une nouvelle pénalité monétaire de même que l'obligation d'utiliser un dispositif de verrouillage du système de démarrage pendant un an, en plus des autres sanctions existantes pouvant être imposées lors du contrôle routier, plutôt que de devoir faire passer l'alcootest, qui prend plus de temps, et de porter une accusation au criminel.

Lignes directrices de sécurité dans les zones scolaires



Les ministères de l'Infrastructure et de l'Éducation et de la Formation ont élaboré conjointement un manuel de procédures et une boîte à outils pour l'évaluation de la sécurité afin d'aider autant les autorités responsables des transports que les administrations et les divisions scolaires à réagir efficacement et uniformément aux problèmes de sécurité de la circulation dans les zones scolaires. Ces lignes directrices améliorent la sécurité de la circulation dans les zones scolaires existantes et donnent aussi des idées pour la planification de la sécurité de la circulation autour des nouvelles écoles.

Programmes de sécurité routière pour les jeunes



La Société a continué ses programmes communautaires à l'intention des jeunes Manitobains. Le programme d'assemblée scolaire de MADD et la série de conférences « Des amis pour la vie » offrent aux élèves des années intermédiaires et secondaires des témoignages vécus des risques associés aux mauvaises décisions au volant. Drivr-X, une expérience de réalité virtuelle (RV), place les jeunes dans un environnement de RV en trois dimensions où ils doivent prendre des décisions importantes, qui peuvent changer une vie, dans trois situations de sécurité routière critiques auxquels font face les jeunes conducteurs au Manitoba : la distraction au volant, la vitesse et la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Un amusant « rodéo à vélo » interactif fait connaître les concepts de la sécurité à vélo aux élèves du primaire partout au Manitoba. En outre, les élèves de 4^e à 9^e année de la division scolaire Seven Oaks à Winnipeg ont participé au programme Bicycle Education and Skills Training (BEST), dans lequel ils ont reçu une instruction plus poussée pour améliorer leurs connaissances du cyclisme et leurs aptitudes sur la route.

Améliorations à l'enseignement de la conduite à l'école



La Société améliore son programme d'enseignement de la conduite à l'école secondaire en y ajoutant des technologies d'apprentissage en ligne ou sur le Web, en mettant l'accent sur les résultats d'apprentissage d'ordre plus élevé, en rendant les expériences en classe transformatrices et en augmentant considérablement le temps de pratique guidée par un copilote. Le nouveau programme Driver Z commence au printemps 2019. La Société travaille aussi avec les dirigeants communautaires en vue d'étendre son programme d'enseignement de la conduite à l'école dans le nord et dans les régions éloignées de la province.

Changements aux examens de conduite



Les clients qui échouent à leurs quatre premiers examens pratiques pour un permis de la classe 5 doivent maintenant suivre au moins deux heures de cours de conduite d'une école de conduite agréée avant d'essayer une cinquième fois.

Formation obligatoire pour les camionneurs débutants (MELT)



Le gouvernement du Manitoba tient des consultations sur la mise en place d'un système standardisé de formation et d'agrément pour les camionneurs, ainsi que pour les écoles et les moniteurs de conduite pour les véhicules de la classe 1.

Information pour les conducteurs à risque pour des raisons médicales



La Société a élaboré et publié de l'information imprimée et sur son site Web sur les troubles médicaux et la conduite en vue de renseigner les conducteurs et leur famille sur les types de troubles médicaux qui peuvent nuire à la conduite et sur les évaluations fonctionnelles utilisées pour évaluer l'aptitude des conducteurs. Elle a aussi préparé des renseignements détaillés pour les fournisseurs de soins de santé afin de les sensibiliser davantage aux normes médicales applicables à la conduite et à leur rôle quand leurs patients présentent des déficiences cognitives ou physiques qui pourraient affecter leur conduite.

Sécurité de la vitesse

Modernisation des transports – Projet de loi 14



Vu l'élimination du Conseil routier et de la Commission du transport routier, les municipalités sont maintenant libres de fixer les limites de vitesse qu'elles jugent appropriées sur leurs routes plutôt que de devoir présenter une demande au Conseil routier. Infrastructure Manitoba fournira des lignes directrices sur la détermination des limites de vitesse.



